



## **Les documents à fournir pour votre demande de prêt immobilier**

Une fois que vous avez trouvé le bien qui correspond à votre budget, vous allez pouvoir constituer votre dossier de demande de prêt. Pour ne rien oublier, retrouvez ci-dessous une liste des pièces à fournir, classées par type de document.

### **Les documents liés à votre état-civil**

Une pièce d'identité en cours de validité : Passeport ou carte nationale d'identité. Attention, le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité officielle.

### **Les documents liés à votre situation personnelle et familiale**

Votre situation personnelle est importante aux yeux des banques, puisqu'elle détermine un certain nombre de données relatives à votre budget. Elles doivent notamment savoir si vous êtes liés par un PACS, un mariage, ou encore si vous touchez ou versez une pension alimentaire. Si c'est le cas, vous devrez fournir un ou plusieurs documents figurant dans cette liste :

- Livret de famille
- Certificat de mariage ou de PACS
- Contrat de mariage
- Jugement de divorce

### **Les documents liés à votre situation professionnelle**

Les banques ont besoin de connaître votre situation professionnelle afin d'évaluer le risque de non-remboursement. Elles veulent notamment connaître votre statut professionnel (salarié, entrepreneur, intermittent, fonctionnaire), vos revenus et leur stabilité. Vous devrez ainsi fournir, suivant votre profil, les documents suivants :

- Contrat de travail, avis de situation du répertoire Sirene, feuillet d'intermittent
- 3 derniers bulletins de salaire, 3 derniers bilans comptables ou déclarations URSSAF ou 3 derniers versements de retraite ou de pension
- Justificatifs de revenus fonciers
- Dernier avis d'imposition sur le revenu

### **Les documents liés à votre situation financière**

Au-delà de vos revenus, les banques souhaitent connaître votre situation financière dans son ensemble. Elles vous demanderont ainsi :

- Tous vos relevés de comptes bancaires des 3 derniers mois (compte courant, compte professionnel, compte épargne) ;
- Les tableaux d'amortissement de vos crédits en cours ;



## **Les documents liés à votre achat immobilier**

Pour obtenir un crédit immobilier, vous devez prouver à la banque que c'est bien ce type de projet que vous souhaitez financer. Aussi, vous devez impérativement fournir :

- Un compromis ou une promesse de vente, avec les annexes obligatoires (Vous pouvez transmettre votre dossier complet sans ce document afin de permettre son traitement et l'envoyer juste après la signature)
- S'il s'agit d'un investissement : Avis de valeur locative justifiant le montant du loyer que vous attendez
- Des devis et justificatifs de travaux (si vous les financez via votre crédit)
- L'avant contrat de vente en VEFA (pour l'achat d'un logement neuf sur plan)

## **Les justificatifs complémentaires : apport personnel, autres crédits...**

Pour améliorer vos chances et rassurer les banques, d'autres justificatifs peuvent venir compléter votre dossier :

- Les documents justifiant votre apport personnel : donation, prêt familial, intéressement, épargne-logement...
- Les justificatifs de tous vos placements et comptes d'épargne